

Janvier !... L'hiver a zézayé
Mais il n'a pas encore parlé
Il n'est pas précoce cette Année
Dimanche ! Tiens, il a neigé
Oh ! Très peu de poudre blanche
Sur les toits... au pied du mur
et sur la noire chaussée
Une tache immaculée
Qui semble du lait versé
Mais il a gelé très dur
Tous les enfants sont heureux
L'hiver a fait ses premiers pas
Vite qu'il se poudre à frimas
Par les sentiers pierreux

Yvonne CHRÉTIEN, 1941

Eglise Saint-Martin de Lamballe

Description Archéologique - Essai de Datation

Les limites qui nous étaient imposées pour l'article qui va suivre nous interdisaient toute utilisation d'archives, livres ou articles, dont certains nous étaient évidemment connus. Aussi avons-nous tenté de décrire et dater un édifice uniquement d'après ce que nous avons pu remarquer « in situ ». Il est bien sûr dommage que nous n'ayons pu consulter les travaux de M. Le Gal la Salle, plus spécialement chargé de la partie historique, car ceux-ci nous auraient certainement amené à réviser notre jugement ou à mieux étudier certaines parties de l'Eglise Saint-Martin.

Ces limites expliquent la marche de cet article qui n'est pas suivi d'une bibliographie (1) et dans lequel le lecteur trouvera probablement trop d'hypothèses, trop de suppositions. C'est que nous ne pourrions apporter d'autres preuves que archivistiques. On nous reprochera de n'avoir pas tout décrit, de n'avoir pas tout précisé et nous ne saurions assez prier le lecteur de bien vouloir se reporter aux plans indiquant les différentes campagnes de construction et aux photographies.

Enfin, nous avons préféré décrire l'église généralement d'Ouest en Est, en suivant son axe primitif, car cela correspondait à peu près à la chronologie, plutôt que de décrire point par point les différents éléments de sa structure.

Ainsi avons-nous « lu » ce que nous avons pu déchiffrer de ce palimpseste roman, de ces ratures gothiques.

L'un des intérêts majeur de l'Eglise Saint-Martin de Lamballe est que nous connaissons, à défaut de sa date de construction, au moins sa date de fondation : 1084. De l'édifice premier ne reste qu'une partie de la nef : les piliers sud, de plan rectangulaire (cinq dont l'un engagé dans le mur de la façade occidentale) ; les piliers nord sont déjà d'une construction postérieure et en tous les cas d'un parti différent : piliers à moitié cruciformes recevant des arcs à double rouleau alors que les arcades sud forment un plein cintre légèrement outrepassé (sauf une, côté chœur, probablement remontée à la fin du XII^e siècle : en arc brisé à double rouleau).

(1) Le lecteur aura intérêt à se reporter à l'article de M. André Mussat (in « Congrès Archéologique de France - Saint-Brieuc 1949 », Paris 1950) que Le Nôtre confirme ou infirme parfois.

La différence d'appareillage, de structure et même de distance entre les piles est intéressante à noter entre ces deux suites d'arcades. Les arcades sud sont donc faites, au moins pour les quatre premières, d'arcs fourrés, les côtés formés de pierres mal coupées (poudingues ferrugineux qui se ramassaient à fleur de sol), prises dans un lit épais de mortier. Les traces de coffrage sont très visibles qui nous amènent à penser que ces arcs ont été construits sur des cintres provisoires que l'on déplaçait au fur et à mesure des besoins de la construction. Sur ce coffrage se peuvent voir encore des traces de peinture murale, très effacées, difficilement datables ; nous avons pu relever quatre sortes de couleur : bleu, blanc, rouge et ocre.

Les arcades nord sont formées d'arcs à double rouleau sur un seul de leur côté, ces ressauts ne retombent pas sur les tailloirs comme au sud, mais sur des pilastres engagés dans les piliers. Enfin, la distance qui sépare chacun de ces piliers est d'environ 3,50 mètres contre 3,15 mètres pour les arcades sud, soit environ un pied. Les piliers nord sont environ d'un demi pied moins longs et d'un tiers de pied moins larges que les piliers sud.

Si l'on admet que généralement les églises sont commencées par le chœur, on voit que l'on connaît peu de choses du plan initial dont on sait seulement qu'il comprenait en plan, une nef accompagnée de bas-côtés, et qu'en coupe, ces bas-côtés étaient nettement moins élevés que les actuels, puisque des fenêtres hautes presque toutes dans l'axe des piliers (2) donnent maintenant dans les combles des bas-côtés actuels.

Le fait qu'il y ait une fondation en 1084 interdit l'hypothèse d'un chœur préexistant. Il faut donc admettre soit que la nef ait été construite avant le chœur (cas rare) soit que le chœur ait été construit avant la nef pour être démolie à peine cent ans plus tard.

En effet, le carré du transept et une partie de la nef transversale présentent un aspect nettement plus tardif que la nef. Les deux piliers cruciformes supportant un arc diaphragme (3) et brisé, et leur base biseautée, peuvent être datés de la fin du XII^e siècle. Le pilier nord-est a été presque entièrement repris sauf la retombée de l'arc nord, et le pilier du sud-est nous apporte quelques éléments de datation : il porte un escalier à berceau rampant dont les premiers types en France ne sont pas attestés avant la deuxième moitié du XII^e siècle. L'éclairage de cet escalier se fait, sur sa face non remaniée, par de petits jours, peu ébrasés du côté intérieur, à linteau échancré, qui sont maintenant bouchés. Sa face sud a été très remaniée aux XV-XVI^e siècles, les nouvelles fenêtres ou jours sont à double ébrasement et le parement extérieur est différent. Cet escalier semble tronqué dans sa partie

(2) Le dispositif de ces fenêtres permettait une économie de matériaux et augmentait la solidité de l'ensemble puisqu'il n'obligeait pas à élever exagérément les murs au-dessus des arcades.

(3) Nous entendons par « arc diaphragme » un arc portant pignon et interrompant le comble de la nef. Nous employons ici ce terme car il semble bien (voir photographies) qu'il y ait eu une tour au-dessus de la croisée du transept, couverte d'un toit en bâtière dont on voit encore le rampant occidental.

supérieure (le noyau a dû s'écrouler, car il ne reste plus une seule marcne) et les parements des murs intérieurs ont gardé encore les traces de layage de gauche à droite, en arête-de-poisson.

Les arcades ouest du transept sont conservées avec leurs piliers et piedroits, alors que l'arc tympan séparant le chœur du transept a complètement disparu. Le pignon sud du transept, entre le contrefort extérieur et la nouvelle tour du XVI^e siècle, date de la même époque que les éléments précédents, c'est-à-dire de la fin du XII^e siècle ou début du XIII^e siècle. Ce qui reste du pignon du bras sud du transept est probablement de la même époque que celui-ci (modénature de la fenêtre peu ébrasée).

Le mur gouttereau sud de la nef pourrait être du XIV^e siècle. L'appareillage du mur (tout venant de schistes, poudingues, et couverture des baies en granite) ne permet pas une pareille datation et seules les fenêtres à meneaux et lancettes trifoliées nous permettent d'avancer cette date. Ce mur est percé d'une porte dont le décor (notamment les chapiteaux avec décor de feuilles) et la forme nous ramènent à une date plus ancienne, vraisemblablement celle du premier édifice. Elle a pu être remontée en même temps que le nouveau mur du XIV^e, le remontage nous a semblé attesté par la retombée de l'arc sur les chapiteaux qui fait d'un plein cintre un arc segmentaire.

Il est assez difficile de comprendre la suite chronologique des événements architecturaux. La façade occidentale nous a paru être bâtie (ou rebâtie) à la même époque que le murage des deux dernières travées nord afin d'obtenir un petit volume qui ne semble pas avoir eu de fonctions liturgiques. Il est à noter que la porte de cette petite pièce est formée de piédroits chanfreinés dont les congés inférieurs en forme de griffes se retrouvent sur la porte séparant le bras nord du transept du collatéral nord.

La chapelle sud appartient à la tradition gothique bretonne des pignons de façade méridionale qui résoud le problème de l'éclairage des églises non voûtées en insérant une grande fenêtre latérale dans un pignon indépendant et dont le faite correspond à peu près au faite de la nef (à partir du XV^e siècle). Le remplage de cette fenêtre latérale ne nous aide guère à proposer une datation car il a été entièrement remplacé au XIX^e siècle.

Le chœur pourrait bien appartenir à la même campagne de construction que la chapelle sud, ou tout au moins au même parti, quoique son décor semblerait plus tardif (le remplage de la fenêtre nord l'est plus encore). Avec son chevet plat et ses contreforts biais (la construction de la sacristie a exigé la disparition du second), le chœur illustre aussi une tradition originale du XV^e siècle breton, et on sait la faveur dont elle jouira jusqu'au XVIII^e siècle.

La chapelle nord s'appuie sur le bras nord du transept dont le pignon est couronné d'un rampant assisé et à crossette, ce qui, en plus des chaînages, indique la postériorité de celle-ci. Cependant, cette partie du transept a été profondément remaniée, à cause de la chapelle

notamment. Côté chœur et vers les bas-côtés rien n'a changé depuis la campagne de la fin du XII^e siècle (ou début du XIII^e) mais l'érection de la chapelle a nécessité le percement d'une porte qui ne pouvait exister auparavant pour les raisons que nous avons exposées plus haut. Cette porte présente un décor assez similaire « griffés » à celui de la porte ouvrant sur le volume créé par la fermeture des deux arcades du bas-côté nord. Il faut ajouter à cela que la fenêtre du pignon est divisée par un meneau aux arêtes abattues et dont le congé inférieur est en forme de quille : avec les griffes, c'est un décor qui est assez habituel à l'architecture civile du XVI^e siècle dans le Penthièvre, et qui correspond au percement du pignon du transept.

Toutes ces notations nous amènent à proposer la chronologie qui suit et qui n'est qu'une hypothèse qui devra être corroborée par des archives : dans une période couvrant les XV^e et XVI^e siècles, des travaux semblent avoir débuté par l'édification (ou la réédification) de la chapelle sud et par des remaniements importants du bras nord du transept. Ensuite le chœur a été reconstruit en même temps qu'on édifiait la chapelle nord. Les transformations du bas de la nef (murage) et le remontage de la façade occidentale pourraient avoir eu lieu avant ces travaux. (Il est difficile de s'en rendre compte à cause de l'enduit et des remaniements du XIX^e siècle. Noter la fenêtre de style anglais : les arcs du remplage sont faits d'un rayon commun à l'archivolte.)

A ceci s'ajoute la consolidation de la tour de l'escalier à berceaux rampants qui, soit défaut de maçonnerie, soit défaut de fondation (4), a été entièrement rhabillée sur sa face méridionale et a reçu un contrefort l'arc-boutant. Cette reprise n'honore guère celui qui en a été chargé, il est vrai que le problème n'était pas petit. Depuis cet escalier a été complètement détruit, ce qui nous a empêché de voir les charpentes que nous supposons, à la lueur des constatations précédentes et des cas que nous connaissons, à chevrons formant fermes.

La seule réalisation en maçonnerie datée du XVI^e siècle nous pose malgré tout quelques problèmes : la base de la tour-clocher porte sur l'un de ses contreforts la date de 1555 et le nom de Thomas Cornillet, mais rien ne nous affirme que les niveaux supérieurs (trois sans compter le comble) datent de la même époque. Les faces en sont excellemment appareillées jusqu'au quatrième niveau (la chambre des cloches) et spécialement au premier niveau ; chaque corniche ou bandeau séparant les niveaux possède une mouluration différente. Le percement du premier niveau ressemble assez à ce que l'on peut rencontrer dans l'architecture civile du XVI^e siècle dans les environs. La plus grande des fenêtres du second niveau pourrait être aussi de la seconde moitié du seizième siècle quoique d'un décor très moderne pour la capitale du Penthièvre ; elle est surmontée d'une fenêtre qui pourrait appartenir aussi bien au XVI^e siècle qu'au XVII^e siècle. Le dernier niveau est couronné par une corniche soutenue par des modillons dont la forme est connue dès le XVI^e siècle dans l'architecture civile des environs.

(4) Saint-Martin se trouve presque au confluent du Gouëssant et du Chiffrouët, probablement sur un sol alluvionnaire, à trois ou quatre mètres au-dessus de ces cours d'eau.

Ce type de couronnement est couramment employé jusqu'au XVIII^e siècle et il semble bien que l'on doive attribuer non seulement la construction du beffroi à Jean Collas (5) mais aussi la construction de la chambre des cloches. A cette époque encore, un maître-charpentier était souvent maître-d'œuvre.

Enfin le chapiteau, assez archaïsant, ne pose aucun problème de datation puisqu'une inscription précise qu'il fut fait « tout neuf » en 1519 par Jean Lesné. Tout de même, il est possible qu'il ait été remonté ou prévu pour être plus enfoncé (voir le pigeâtre et le pilier à la hauteur de chaque chapiteau extérieur de la porte). Au vu de la maçonnerie, il nous a semblé qu'elle fut exécutée postérieurement.

Le XVII^e siècle ne verra pas de grande transformation, si ce n'est la grande fenêtre du chevet, qui sera bouchée pour permettre l'installation d'un maître-autel.

Le XVIII^e siècle ajoutera un élément de plus à ce plan déjà passablement irrégulier en édifiant une sacristie accolée à la face orientale de la chapelle sud. Tandis que le XIX^e siècle reprendra entièrement l'église en la restaurant assez considérablement en certains endroits tels que le mur goutterot nord de la nef, la façade occidentale, etc...

En dehors de la difficulté de datation pour tout ce qui concerne les quinzième et seizième siècles, Saint-Martin n'a pas l'importance archéologique qu'ont bien voulu lui prêter certains auteurs (Barthélémy et Geslin de Bourgogne, et après eux Dutemple, etc.), puisqu'il est impossible de se faire une idée exacte de ce qui a été le plan prévu de cette église fondée en 1084, à part l'idée de plan basilical, nef à bas côtés, clairement exprimé par les arcades et les fenêtres dans l'axe des piliers de la nef. M. Couffon l'avait bien vu qui écrivit excellemment tout ce qu'il y a à en dire dans une page des Mémoires de la Société d'Emulation.

En fait, nous avons affaire, ici, à une église dont l'élément fort est la tradition de notre gothique breton du XV^e siècle, qui, dérogeant au plan basilical, ouvre ses églises vers le midi, en éclairant leur chœur et leur nef par des pignons indépendants sur la façade méridionale, pour balancer le défaut du chevet plat (qui diminue la lumière) et les nécessités de la charpente (par opposition au voûtement de pierre).

Analyse. Marcel Le Glaiseux et Arnaud de Saint-Jouan.

Plan. Arnaud de Saint-Jouan, Architecte D.P.L.G.

Texte. Marcel Le Glaiseux, archéologue.

Photographies. Roger Texier.

Février 1982.

(5) ...à cause d'une inscription sous la sablière : « Fait par moi Jean Collas - 1741 - ». Ce Jean Collas est connu pour avoir signé des travaux de charpenterie d'une certaine importance tels que les escaliers de Beauregard en Saint-Aaron ou de Ranléon en Saint-Igneuc.



Façade Sud

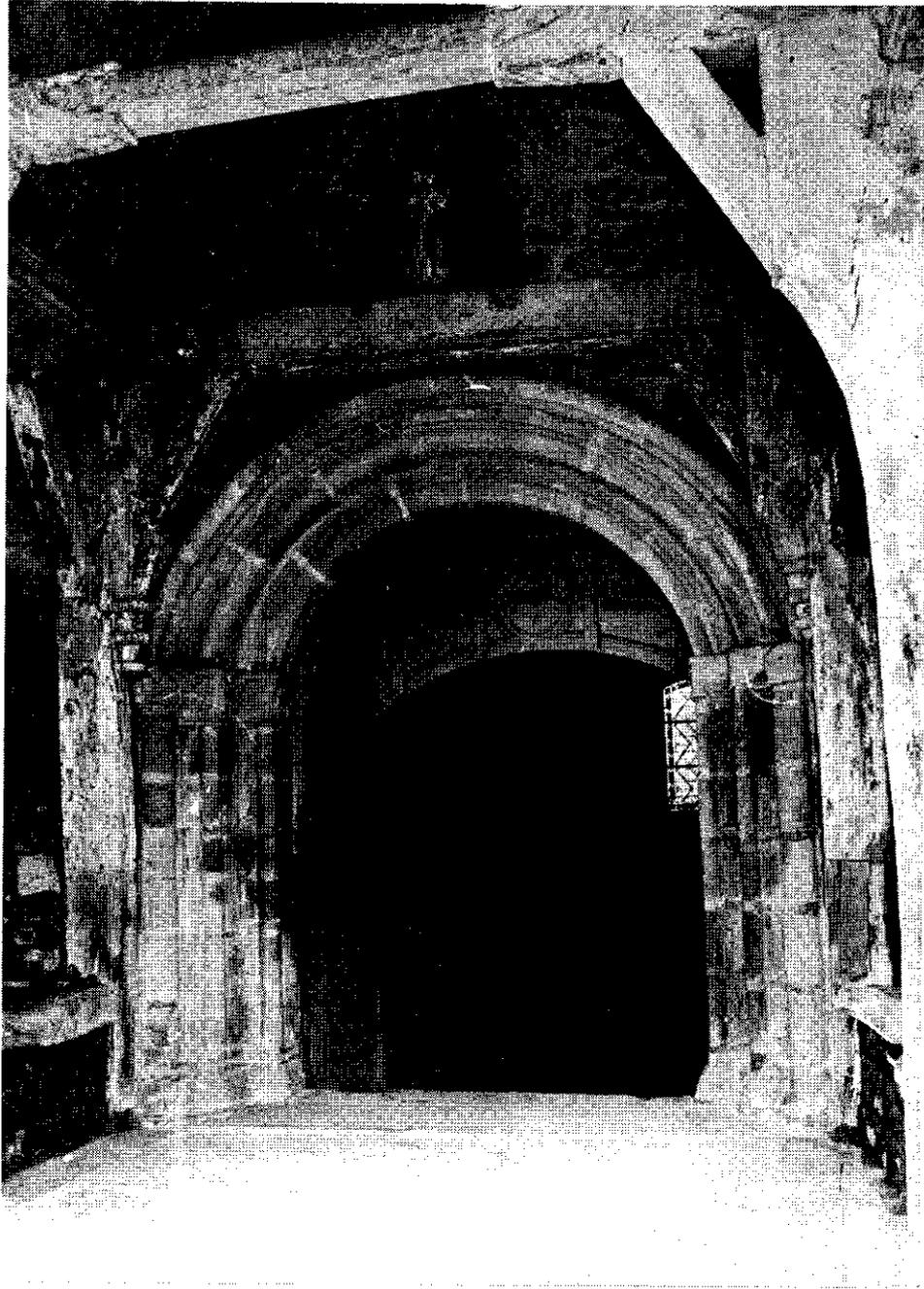


St Martin de Lamballe en 1900

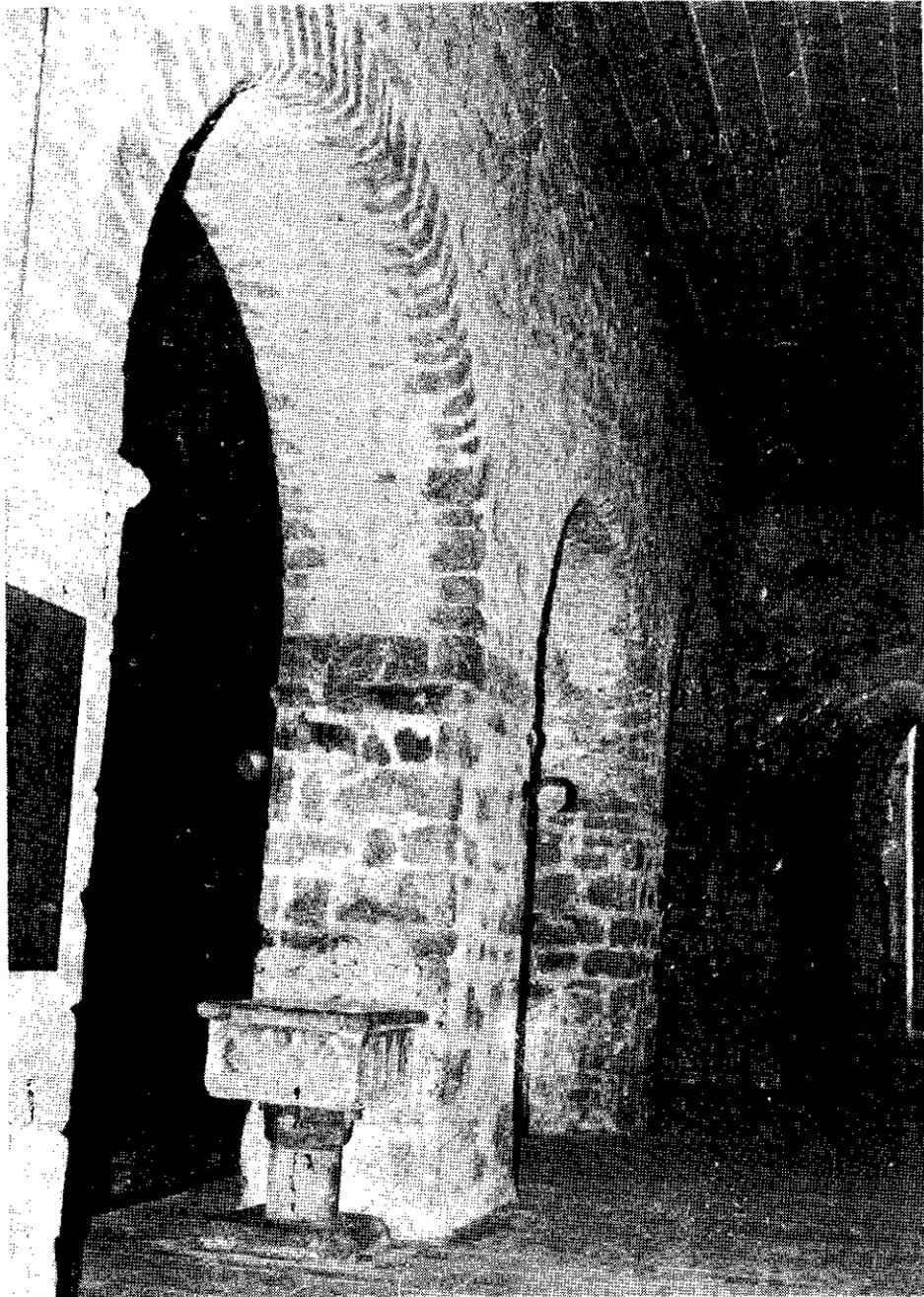


Saint-Martin et le pauvre









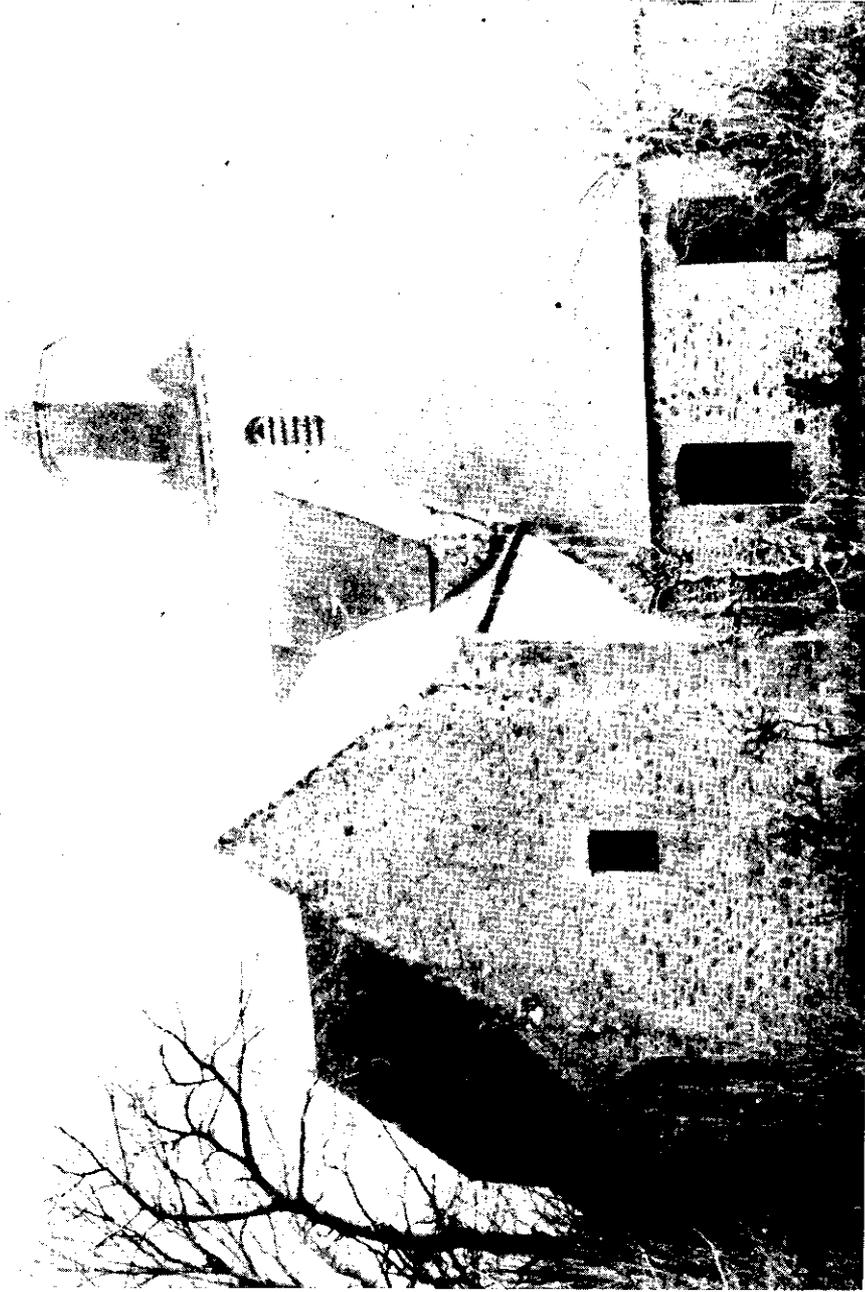


Photo : Roger TEXIER

Façade Nord



Sceau du prieur de Saint-Martin de Lamballe (1312)

Histoire du Prieuré et du Bourg Saint-Martin de Lamballe (1084-1790)

Réflexions sur les origines de la Ville de Lamballe

Avant d'expliquer comment la ville de Lamballe fut fondée à la fin du XI^e siècle, il nous faut décrire la situation de son site et du pays environnant, dans le siècle précédent, alors que les invasions normandes avaient jeté à terre les structures de la société bretonne.

« La Chronique de Saint-Brieuc », ce premier essai d'histoire de la Bretagne (1) rapporte qu'à l'arrivée sur nos côtes de ces « hommes diaboliques, très cruels et pervers », les chefs du pays et même les chefs des paroisses (mathiberni) (2) « s'enfuirent en France, Bourgogne, Aquitaine... laissant les pauvres bretons cultivant la terre sous la domination des normands » (3).

Ces hommes de guerres et de rapines établirent, dans les vallées qui entaillent le plateau bordant au sud-est la baie de Saint-Brieuc, et qu'on appelait déjà le « pagus Penteur » (4) des camps retranchés très forts, d'où ils tenaient le pays sous leur coupe. Les archéologues ont retrouvé leur trace dans la vallée de l'Arguenon, aux « Bourgs-Heussaos » (5), dans la vallée du Frémur, à « Duretal » (6). On peut penser qu'ils s'établirent aussi dans la vallée de l'Islet, aux « Fossés Norman », dans la vallée de la Flora au « Bois Norman », dans la vallée du Gouessan, aux « Fossés Norman » et aux « Tranchées » (7).

La vallée du Gouessan ne pouvait en effet, échapper à leurs explorations dévastatrices. Ils allaient y découvrir, dans les environs du confluent avec le Chiffrouët, là où la rivière était franchie par deux voies romaines d'importance secondaire (8) plusieurs agglomérations d'habitants, groupés autour de lieux de culte : Coëtmieux, Trévilly, et un groupe d'habitations dont nous ignorons l'étendue, et que pour plus de commodité nous appellerons « Lann - Paul » (9), car elles s'élevaient

(1) « Chronicon Briocense », éditée par Le Duc et Sterckx. 1972. On ignore le nom de son auteur. Le plus ancien exemplaire connu fut retrouvé au XVI^e siècle dans la bibliothèque des chanoines de Saint-Brieuc, d'où son nom. Elle fut rédigée entre 1389 et 1416.

(2) Pour machtiern.

(3) « Chronicon Briocense », éd. Preuves Dom Morice I, col. 26-27.

(4) C'est ainsi qu'il est nommé une seule fois dans « La première vie de Saint-Tugdual, écrite au VII^e siècle par Louénan, disciple de Tugdual. — Cf : « Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, 1886-1887, pp. 77 à 122.

(5) « La Hunaudaye ou la Féodalité aux pays d'Arguenon », éd. Amis de la Hunaudaye, p. 9.

(6) Mém. Soc. Emu. Côtes-du-Nord, tome XI, p. 39.

(7) Cf : carte d'Etat-Major, type 1889.

(8) C'est-à-dire des « diverticula », cf à ce sujet : « La cité des Curiosolites » Guy Guennou. Dossiers du Ce R.A.A. 1981, pp. 125 à 127.

(9) Aucun texte ne parle de Lann-Paul. Cependant, la « capella Sancti Pauli » est mentionnée sur ce lieu par une charte du XII^e siècle, voir chapitre suivant.

autour d'une chapelle ou église, dédiée à Saint-Paul, en un site qu'on s'accorde à placer, là où nous trouverons à l'époque moderne, dès le XVI^e siècle, le lieu dit « Saint-Phale ». Aujourd'hui en contre-bas de la route de Moncontour, à la sortie de Lamballe.

La « Vie des Saints de Bretagne » nous apprend que l'église de Coëtmieux avait été bâtie sur le tombeau d'un saint ermite, nommé Mieux, qui vécut au VI^e siècle en ces lieux autrefois boisés (10). Quant à Trévilly et Saint-Paul, ils dépendaient de l'abbaye Saint-Magloire de Léhon (11), fondée en 850 par le roi Nominoë, et dont l'influence était importante en ce « pagus Penteur » puisqu'elle avait aussi des satellites à Saint-Magloire de Pianguenoual et à Saint-Géran de Plévenon. Mais, comme dès 920, les moines de Léhon avaient fui devant les Normands, emportant avec eux les reliques de nombreux saints bretons, pour se réfugier en France (12), il est probable que les pirates ne trouvèrent dans la vallée du Gouessan qu'une population abandonnée par ses chefs et ses soutiens spirituels.

Dans quelle mesure détruisirent-ils « par le fer et par le feu » les habitations des « pauvres agriculteurs » de cette région ? Nous ne pouvons pas répondre à cette question. La plupart des auteurs qui ont écrit sur les origines de Lamballe, expliquent, se répétant l'un l'autre (mais qu'écrire d'autre ?) qu'ils ravagèrent tout spécialement les maisons groupées autour de la chapelle Saint-Paul (13). Seules, des fouilles opérées dans le site des « Petites Lamballes » et du « quartier Saint-Phale », pourraient raisonnablement aider à résoudre ce problème.

Nous n'avons d'autre texte pour éclairer notre lanterne que les Chroniques de Saint-Brieuc qui rapportent qu'en 936, un jeune fils du comte de Poher, nommé Alain Barbetorte, qui s'était enfui chez son oncle le roi d'Angleterre, retransversa la Manche, tomba à l'improviste sur un groupe de Normands qui festoyaient à Dol, et là, ayant entendu dire qu'une troupe nombreuse et désordonnée (turba) se trouvait dans les environs de Saint-Brieuc, reprit aussitôt la mer, débarqua au fond de la baie et passa au fil de l'épée (gladio interfecit) tous ceux qu'il rencontra. La nouvelle de cette déconfiture aurait tellement impressionné les Normands disséminés (dispersi) dans le pays, qu'ils quittèrent tous la région (14).

Il n'est pas sûr qu'il n'en soit pas resté quelques-uns, qui s'intégrèrent à ce qui pouvait rester de l'ancienne population bretonne (15).

(10) Dom Lobineau : « La vie des saints de Bretagne », p. 85.

(11) Aujourd'hui près de Dinan.

(12) Ils fondèrent à Paris l'abbaye Saint-Magloire, qui leur fut concédée par Hugues Le Grand, comte de Paris. L'abbé Fouéré-Macé, dans son histoire de Saint Magloire de Léhon, donne par erreur la date de 975. La Borderie : « Histoire de Bretagne », II, p. 364, rectifie cette erreur.

(13) Le continuateur du Dictionnaire d'Ogée pour la région de Lamballe, M. Lecourt de la Ville Thassetz a même écrit, plaçant au même Saint-Paul « à 1000 ms au sud de Lamballe », l'église paroissiale de Maroué, que « l'église de Maroué avait été incendiée au X^e siècle par les Normands ».

(14) Dom Morice Preuves I, col. 27.

(15) Voir chapitre troisième.

La période allant de cette défaite de 936 à l'an 1000, est pour notre pays d'une obscurité totale. On peut toujours penser, avec l'abbé Marsouin, qu'une partie des habitants abandonna Lann-Paul ruiné pour s'établir sur les hauteurs, où ils fondèrent un lieu de culte dédié à Saint-Sauveur, sous la protection du Seul qui en ces temps de ténèbres pouvait sauver les chrétiens des pires calamités (16).

Nous commençons à apercevoir quelques lueurs lorsque les deux fils du duc Geoffroy I, Alain et Eudes, (de la famille des comtes de Rennes) et se disant tous deux, comtes, ducs et même monarques (17) de Bretagne se partagèrent l'ancien royaume de Nominoë. Eudes, le cadet s'empara de la domination de toute la partie nord, étendant ainsi son autorité sur les habitants de notre pays. Il établit une place forte au fond de la baie de Saint-Brieuc (tour de Cesson) d'où il pouvait surveiller l'immense baie d'invasions qui entrant comme un coin dans ses domaines. Comme tous les grands de l'époque, comme son frère Alain, le comte Eudes (qui jamais ne sera nommé dans les textes comte de Penthièvre, encore moins comte de Lamballe), était en perpétuel mouvement, en guerres sans cesse recommencées avec ses voisins, avec les Normands de Normandie, avec son frère Alain, avec ses neveux... Ses domaines, qu'il espérait toujours agrandir n'avaient d'autre limite que les possibilités de son ambition, et il ne devait guère éprouver le besoin de doter ses états d'une capitale qui les aurait fixés dans une circonscription.

Il avait cependant remarqué au confluent du Gouessant, près du site où s'élèvera plus tard Lamballe, et non loin des habitations qui pouvaient rester autour de Saint-Paul, un endroit bien exposé au sud-ouest, adossé à une colline aisément fortifiable en cas de nécessité, pour y construire une demeure, « un plessis », dont nous donnerons plus loin la signification, tandis qu'il donnait à son épouse, la comtesse Agnès de Cornouailles (18) une terre voisine, située dans le fond de la vallée, nommée Carlan.

On peut imaginer que c'est là que le comte Eudes se retira après être sorti en 1062 des prisons de son neveu le duc Conan II. Les chroniques rapportent qu'il était alors très âgé (caducus) (19). Il mourut en 1079, et fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Brieuc (20).

Il laissait de nombreux enfants et batards. Plusieurs d'entre eux prirent part à la conquête de l'Angleterre avec Guillaume le Conquérant. L'aîné Geoffroy, surnommé Botterel, qui l'avait toujours soutenu dans ses guerres et ses révoltes, lui succéda dans ses domaines. C'est lui, qui, dans quelques années, va fonder le prieuré Saint-Martin de Lamballe.

On assistait alors, en Bretagne, depuis quelques temps, à une vaste entreprise de fixation des populations rurales dépossédées et déracinées, autant par les invasions normandes que par les guerres intestines

(16) L'abbé Dutemple pense au contraire que Saint-Sauveur fut détruit par les Normands. I, page 20.

(17) « Histoire de Bretagne » La Borderie III, page 6.

(18) Elle était sœur du comte Alain Canhiart, comte de Cornouailles.

(19) Le Baud : « Histoire de Bretagne », page 166.

(20) Annales Briochines. Abbé Rufflet, page 100.

qui leur firent suite. On a pensé, à une certaine époque, que cette stabilisation des populations fut la conséquence logique de la renaissance du commerce international et de la naissance de l'artisanat (21). Sans abandonner cette thèse, on pense plutôt aujourd'hui que l'apparition en Bretagne, dans le premier quart du X^e siècle, d'une nouvelle génération de villes (22) est due à l'action conjuguée des deux forces constitutives de la nouvelle société : la féodalité et l'église presque uniquement vivante, en ces temps-là, en ses grands monastères. L'une et l'autre vont passer contrat pour assurer aux populations des lieux de paix et de travail. Mais comme les abbayes bretonnes n'étaient pas assez nombreuses et assez puissantes, c'est aux grandes abbayes bénédictines des bords de la Loire, Saint-Aubin d'Angers, Saint-Florent de Saumur, Saint-Martin de Marmoutiers près de Tours, que les féodaux vont faire appel pour fonder auprès de leurs forteresses, ce prieuré, « qui aidera à créer entre les individus des liens durables d'une vie communautaire » (23). Ainsi naîtront d'un contrat passé entre les seigneurs fondateurs et les monastères, « les bourgs des moines » et les premières paroisses urbaines.

On constate que les premiers de ces contrats ont d'abord entériné des investitures situées dans les fiefs frontières du duché de Bretagne : Antrain, Fougères, Vitré, La Guerche, Chateaubriant. Mais, peu à peu, l'influence des monastères qui n'étaient pas liés aux circonscriptions féodales, ayant la faculté de s'étendre partout où on l'appelait, gagna l'intérieur de la Bretagne pour atteindre Guingamp et Morlaix dans le premier quart du XII^e siècle (24).

Parmi les abbayes ligériennes, Marmoutiers était la plus florissante. Dès 1015, elle avait été sollicitée pour fonder sur les marches du duché quelques établissements : Saint Exupère de Gahard, Marcillé Robert, Louvigné du Désert. Puis vinrent, à partir de 1040 les fondations de Martigné Ferchaud, de Chateaubriant et de Janzé (1050). Vitré et Fougères (1064). Combourg et Donges (1067). Ces quatre dernières sont l'œuvre des seigneurs locaux et de l'abbé Barthélémy (IX^e abbé), dont la grande renommée avait attiré en son monastère beaucoup de nobles Bretons (25).

Ainsi donc, à l'imitation de Guiddenoch de Gahard, d'Haimon de Sougéal, d'Hervé de Martigné, de Riwallon de Combourg, de Main et de Raoul de Fougères, de Briant de Chateaubriant, de Robert de Vitré, le comte Geoffroy Botterel, va demander, à son tour, à l'abbé de Marmoutiers d'envoyer, en ses domaines, quelques moines bénédictins, afin d'y fonder un prieuré. Il sera le seizième fondé par l'abbaye en Bretagne et, à cette date, le plus éloigné dans l'ouest du Grand Monastère.

(21) Pirenne : « Histoire économique et sociale du moyen-âge ».

(22) La première génération fut celle des villes gallo-romaines (ex : Rennes, Vannes, Nantes). La seconde celle des villes épiscopales (Dol, Saint-Brieuc, Tréguier). La troisième, celle des villes féodales (Lamballe, Guingamp, etc...). La quatrième, celle des villes royales et militaires (Brest, Lorient).

(23) Le Guay, Les Villes du Duché de Bretagne au XIV^e siècle, pp. 14 et sqs.

(24) Cottineau : « Répertoire Bio-Bibliographique des abbayes, etc... »

— Beaunier - Besse : « Recueil historique des archevêchés, etc... »

(25) Dom Martène : « Histoire de l'abbaye de Marmoutiers (372 - 1792), publiée par C. Chevalier, in Mémoires Soc. Arch. d'Indre-et-Loire.

— Stein : « Recueil des titres relatifs à Marmoutiers, etc... »

— Guillotin de Corson : « Pouillé Arch. et Hist., etc... ».

La fondation du prieuré

Datation et analyse des chartes de fondation

Nous connaissons les circonstances et la date de la fondation du prieuré Saint-Martin par deux chartes conservées aux archives des Côtes-du-Nord.

La première charte, réglée à la pointe sèche, rédigée en minuscules françaises, d'une écriture soignée, très régulière, et en très bon état de conservation, est le document le plus ancien des archives du département. Elle relate les prémices de la fondation.

La seconde, plus grande, ornée à sa première ligne de majuscules et de hastes décoratives, nous semble constituer, dans l'esprit du comte Geoffroy et du père abbé de Marmoutiers l'acte définitif de la fondation.

Les nombreux détails qu'elles renferment, surtout la seconde, nous permettent, non seulement d'être au fait de l'événement, mais encore de décrire le site de Lamballe avant, pendant et après les premières années de la fondation du prieuré et du bourg des moines, au moment de la construction du château et de la ville close (1).

Nous ignorons en quel lieu la fondation relatée par la première charte fut accordée. Nous y lisons que l'abbé de Marmoutiers, Bernard de Saint-Venant se trouvait alors en Bretagne pour y visiter ses nombreux prieurés (2).

Nous sommes plus à l'aise pour la dater. L'abbé Bernard succéda à l'abbé Barthélémy qui fut inhumé le 24 février 1084 (3). La donation du comte Geoffroy est donc postérieure à cette date. On pourra s'étonner que la charte soit datée « de l'année de la naissance de Notre Seigneur Jésus Christ mil quatre vingt trois, qui fut aussi l'année de l'ordination de l'abbé Bernard, premier successeur de l'abbé Barthélémy ». Mais il faut savoir qu'à cette époque, pour dater les actes, les moines commençaient l'année au jour de Pâques. Pour le scribe de Marmoutiers,

(1) Toutes les chartes relatives à Saint-Martin sont conservées aux archives des Côtes-du-Nord, série H, non cotée, trois liasses. Les chartes d'époque médiévale ont été en majeure partie publiées par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy dans le tome IV des « Anciens Evêchés de Bretagne », p. 300 à 328. Pour plus de commodité, nous donnerons en référence le numéro de la charte tel qu'il a été donné par les A.E.B. Il ne correspond pas toujours au numérotage plusieurs fois révisé des liasses de la série H. Pour la translation de ces chartes aux archives des Côtes-du-Nord, voir la bibliographie.

(2) Dom Martène. I. 473 et sqs. Bernard de Saint Venant, X^e abbé de Marmoutiers fut un grand fondateur de prieurés. Après Lamballe, il fonda la même année : Notre Dame des Champs de Paris. Saint Julien de Versailles. Saint Germain de Villepreux. Saint Denis. En 1088 Saint Thébault de la Bazoche. En 1090 Saint Martin de Sacé, en 1094 Pouancé, en 1906 Pontchâteau. Il mourut le 7 avril 1100, « comme un homme qui sortait des ténèbres pour entrer dans la lumière ».

(3) Dom Martène I, 443.

l'an 1083 va de Pâques 1083 à Pâques 1084. Or, en 1084, la fête de Pâques tombe le 31 mars (4). Donc, le comte Geffroy et l'abbé Bernard convinrent de la fondation du prieuré entre le 24 avril et le 31 mars 1084. Comme il est probable que Bernard ne se mit pas en route au lendemain de son ordination et qu'il devait être au chapitre général de Pâques au Grand Monastère, on peut conclure que la fondation de Saint-Martin de Lamballe date, environ, de la mi-mars 1084 (5).

En revanche, nous savons exactement où se déroula, et avec quelle solennité, l'acte définitif de fondation : au château de Dol, où le comte Geffroy se trouvait par hasard (*tunc forte aderat*). Ce « par hasard » peut aujourd'hui faire sourire quand on sait que Geffroy venait de prendre Dol à son cousin le duc Alain IV de Bretagne, qui lui-même l'avait repris en 1085 à Guillaume Le Conquérant, duc de Normandie (6). Quoiqu'il en soit, étant à Dol, il avait demandé à l'abbé Bernard d'aller le trouver afin de confirmer avec lui ce qu'il avait déjà donné et régler nombre de détails concernant les droits des moines installés à Lamballe depuis quelques années. Malheureusement pour nous, cette chartre n'est pas datée. Mais on peut penser qu'elle est postérieure de plusieurs années à la précédente. Sans doute 1090, où Bernard fit de nouveau le voyage en Bretagne afin de visiter ses prieurés. Elle est en tous cas antérieure à la mort du comte Geffroy qui fut tué le 24 août 1093, en défendant ce même château de Dol, où il se trouva vraiment bien longuement, « par hasard » (7).

La liste des témoins que l'on peut aisément lire, au bas de l'acte, rangés en colonnes par deux, est très intéressante. Elle montre que pour aller à Dol, régler définitivement la fondation de Saint-Martin de Lamballe, l'abbé de Marmoutiers avait tenu à s'entourer d'importants personnages : sa maison domestique, son cellier, son camérier, mais aussi le bailli de Marmoutiers, Drogo, fils d'Hugues de Chaumont, ancien prieur de Saint-Ouen de Gisors et qui avait même été un moment archevêque nommé de Reims. Deux pères abbés : Robert, abbé de Bonneval (abbaye bénédictine du diocèse de Chartres), Gosmar, abbé de Troyes en Champagne. Et puis, un bien curieux personnage si caractéristique de son siècle, Ebrard du Puiset, ancien comte de Breteuil et vidame de Chartres « un des plus grand seigneur de son temps ». Il s'était fait moine à Marmoutiers après avoir vécu, par esprit de pénitence, plusieurs années en Italie, dans une hutte de charbonnier. Il y avait même été tenté par le diable... (8). C'est dire l'importance des témoins qui se sont penchés sur le berceau du prieuré Saint-Martin.

Du côté du comte Geffroy, les témoins sont plus modestes : ses

(4) Giry : table des concordances.

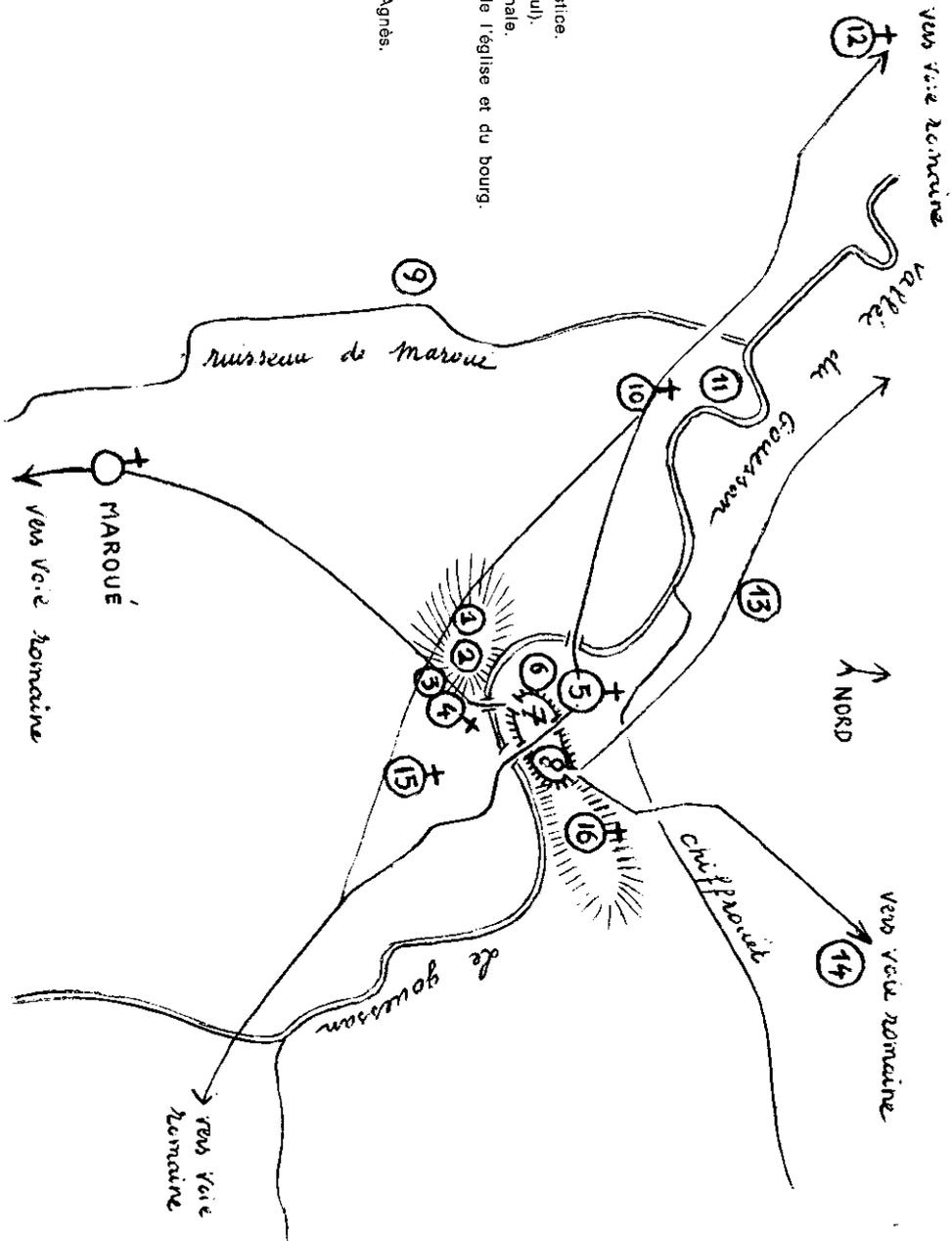
(5) Il convient donc de rectifier la date de 1083 généralement adoptée jusqu'ici pour la fondation du prieuré. (Marsouin, Dutemple, etc...)

(6) La Borderie : Histoire de Bretagne III, p. 31.

(7) Dom Martène ne signale pas de voyage de l'abbé Bernard en Bretagne entre 1084 et 1090. La Borderie, s'appuyant sur les « Croniques annaux » Preuves de Dom Morice, col. 103, tome I, établit que Geffroy s'empara de Dol en 1090. — 1090 nous paraît donc une date raisonnable. On pourra objecter que Dom Morice date cette seconde chartre de 1084, selon la retranscription de dom Noël Mars, pour la collection Gaignères. En tous cas l'acte conservé aux arch. des Côtes-du-Nord n'est pas daté. Cf : STEIN.

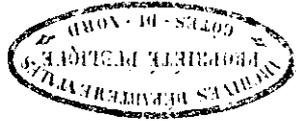
(8) Dom Martène, p. 452 et 473.

- 1 — Le Plessis du comte Eudes.
- 2 — Le mont Bouët, puis Terre de Justice.
- 3 — Les vieilles Lamballe (Lann - Paul).
- 4 — Chapelle Saint-Paul, puis Saint-Phale.
- 5 — Terre donnée pour la fondation de l'église et du bourg.
- 6 — Terre de la Garde.
- 7 — Castrum ou nouvelles Lamballe.
- 8 — Oppidum ou château.
- 9 — Terre de Carlan à la comtesse Agnès.
- 10 — Saint-Magloire de Trévilly.
- 11 — Métairie du Prieuré (Les Puces).
- 12 — Coët Mieux.
- 13 — Ville Marie.
- 14 — Saint-Aaron.
- 15 — Prieuré et trépas Saint-Melaine.
- 16 — Saint-Sauveur.



Ego Willm. dignatione diuina Briocens. eps. Omnibus sanctis literis inspecturis.
 notum facio. quod caritative donauit et concessit Bertano dico ecclesiam sancti Aar.
 cum uniuersis pertinentiis suis. ad presentacionem uenerabilis. abbatis exaroy mo-
 nasterij. ad quem ius patronatus illius ecclesie noscitur pertinere. uita comite post-
 sendam. In cuius rei memoria. sanctis literis testimoniales conscribi. et sigilli
 mei appositione feci committi. Huius testibus. Alano precentore. Eudone de Be-
 gar. monacho de Boguay. Radulfo priore de Lambal. Herico presb. de Iffiniac.
 Willmo anglico clero meo. Martino subdia. et pluribus alijs. Actum Anno dñi. m. cc. vii.
 vij. O. Sinatonij meo

Anno



permo.

Petite charte recta de 1207 sur parchemin (17 x 10) par laquelle Guillaume,
 évêque de Saint-Brieuc nomme le clerc Bertrand, recteur de Saint-Aaron. Parmi
 les témoins : Eudon de Bégard, moine à Boquen. Radulfe, prieur de Lamballe.
 Hervé, prêtre d'Yffiniac. Guillaume, clerc anglais, etc...

Acte passé en 1568 devant la Cour Saint-Martin leix Lamballe, par Dom
 Henri Ruellan, prêtre de Maroué, où il est question de la chapelle Saint-Magloire,
 au village de Trévilley.

familiers : le chapelain Eudes. Le précepteur Audren. Le camérier Ranulfe. Le trésorier Morhen. Le batard Derrien. Deux cuisiniers : Guy et Maingui. Un fabricant d'engins de guerre, Urvoy, bien utile en cas de siège... enfin, « un bienheureux chanoine de Saint-Brieuc » qui ne semble être là, tout en bas de liste, que pour rappeler que le comte Geffroy est maître du Penthièvre, s'il ne l'est pas tout à fait de Dol.

Il y a aussi quelques habitants du pays de Lamballe : Tréhen et ses deux fils Geffroy et Juhel. Nous retrouverons plus loin ces personnages.

Plus tard, on ajoutera (9) des parents du comte qui ne devaient pas se trouver à Dol ce jour-là : ses trois frères qui avaient suivi Guillaume Le Conquérant en Angleterre et s'y étaient taillés de beaux domaines : Brien, Alain Le Noir et Alain Le Rouge. Ceci afin qu'aucun membre de cette puissante famille ne puisse jamais s'élever contre la donation aux moines d'une partie de son patrimoine. Sans oublier « une pièce rapportée » de moindre race, Guisan de Plévenon, chef ou seigneur de cette paroisse, qui avait épousé la sœur batarde de Geffroy.

Quels sont donc les biens en terres, édifices et droits que le comte Geffroy donna au Grand Monastère de Marmoutiers ?

D'abord, selon les deux chartes (10), deux métairies de l'île de Bréhat, avec leurs bœufs et leurs cultivateurs.

Traisons de suite de cette donation de Bréhat, car ces deux métairies ne restèrent pas dans le patrimoine du prieuré... Depuis les VI^e et VII^e siècles, l'archipel des îles de Bréhat avait abrité des monastères celtiques où des ermites s'isolaient du monde pour la prière et la pénitence... Prière et Pénitence n'étaient plus le but essentiel des fondations des prieurés de Marmoutiers. Leur dessein était d'aider à structurer une nouvelle civilisation en rechristianisant des populations décimées et traumatisées par les invasions normandes. Ce qui n'était peut-être pas directement perceptible par les hommes du XI^e siècle, nous apparaît aujourd'hui clairement : l'île de Bréhat, à l'écart des voies terrestres ne pouvait convenir à un prieuré de Marmoutiers. On ne pouvait y créer un bourg. Il fut abandonné par les moines de Marmoutiers, à supposer qu'ils s'y soient jamais installés (11).

Ensuite, selon la première charte, le comte Geffroy donne « une terre d'une charrue » (12) près du « plessis » que son père avait à Lamballe (ad plaxetium patris sui de Lambala).

Nous ne pensons pas, comme certains auteurs, que le plessis du comte Eudes fut un château fort (appelé dans les autres chartes de fon-

(9) A. de Barthélémy a très bien remarqué que l'encre de l'ajouté n'est pas de la même qualité.

(10) A.E.B. Chartes I et II.

(11) Plus tard Bréhat repris par des laïcs fut redonné au Grand Prieuré de Léhon (1148) Ces moines ne s'y maintinrent pas davantage. Finalement ce furent les cisterciens de Bégard qui fondèrent le prieuré le plus durable à l'île Maudez.

(12) Faut-il voir dans cette mesure « une terre que retournait une charrue en un jour » ou « une terre capable d'entretenir une charrue », comme la terre « ad duos boves » était celle que nourrissait deux bœufs. A.E.B. Prologomènes CCVIII.

dation des prieurés ligériens : oppidum), encore moins une enceinte fortifiée (appelée : castrum) (13) mais plutôt une demeure de plaisance utilisée en temps de paix. Residence fortifiée sans doute, non par des puissantes levées de terre, mais plus légèrement par des « plesses », palissades formées de bois d'épines ou autres branches entrelacées (14)... Nous pensons, comme d'autres auteurs, que ce Plessis se trouvait au lieu dit aujourd'hui « Le Piessis » (ou encore Le Plessis - Rouault), sis en Maroué, sur les flancs du Mont Bouet, près de la route de Lamballe à Moncontour. Il était, comme nous l'avons dit au chapitre précédent, tout proche de l'ancienne église ou chapelle Saint-Paul, dépendante de l'abbaye Saint-Magloire de Léhon (15), de Lann-Paul, le Lamballe d'avant le X^e siècle. Le moine qui, sous la dictée du comte Geoffroy rédigea la charte pouvait donc parfaitement écrire que le « Plessis » du comte Eudes était « de Lambala ». De plus, une notice postérieure à la première charte porte un ajout : « et juxta plaxetium illud » (16). C'est-à-dire que la terre octroyée se trouvait à une certaine distance de ce plessis. On verra plus loin que le prieuré possédait à une certaine distance de ce plessis une grande quantité de terres (environ 60 hectares) autour du Mont Bouët, là même où les seigneurs de Lamballe édifieront plus tard leurs fourches patibulaires, près de la première demeure en ce pays du fondateur de leur dynastie : le Plessis du comte Eudes.

Troisièmement il donne, à Lamballe cette fois-ci, « une terre de deux boeufs » (ad Lambalam terram ad duos boves). Il n'y a aucune difficulté à voir en cette terre, la terre de Saint-Phalle que le prieuré posséda jusqu'au XVI^e siècle, où elle fut vendue, comme nous le verrons plus tard à Sébastien du Luxembourg, seigneur du Penthièvre. Cette terre était bien située « ad Lambalam », au cœur du Lamballe du X^e siècle.

Quatrièmement, il donne « à côté de Lamballe » (juxta Lambalam) (et non ad Lambalam), c'est-à-dire à une certaine distance du Lamballe du X^e siècle, une terre pour fonder un bourg, élever une église, bâtir pour des moines des bâtiments d'habitation et de travail (officinas), douze arpents de prés, la moitié de ses moulins, un bon vivier, le tout sur le Gouessan. Enfin, en Saint-Aaron, une terre d'une charrue. Tout ceci est clair et définit parfaitement le site où s'élèvera Saint-Martin et son bourg.

On remarquera ici, que lors de la fondation d'avril 1084, relatée par la première charte, il n'est jamais question ni d'un oppidum ou castellum (château fort) ni d'un castrum (enceinte fortifiée)... Lorsque l'on sait que dans la plupart des autres chartes de fondation des prieurés de Marmoutiers : Donges, Vitré, Fougères, etc... le château du comte ou

(13) Le château est aussi appelé Castellum. Voir les chartes de fondation de Fougères, Bécherel, Béré, Donges, etc... dans Dom Morice et le Pouillé de Guillotin de Corson.

(14) Longnon A. « Les noms de lieux de France ». Plaxetium est la traduction latine du mot Plaissie en ancien français.

(15) Cette chapelle est nommée « capella Sancti-Pauli veteri Lamballi » en 1181. Elle faisait alors partie des biens de Saint-Magloire de Léhon. A.E.B. IV, p. 135, charte n° XXIV (traité entre Saint Magloire de Léhon et Saint Magloire de Paris).

(16) Remarqué par A. de Barthélémy. A.E.B. IV, page 300 n et arch. Côtes-du-Nord H.

Numero facta maia monasterij monachos, in presentium qua etiam fuerit noticia presentia aut de pace
 scripturae transmittenda dignum duximus. quod Gaufridus baronem comitis de barcellus cognominatus
 ad de rebus suis alijs deo & beato oratorio maia monasterij ad usum videlicet sibi xpo mibi sermentum
 pro peccatis suis redemptione dare disposuisset. dominum bernardum tunc eisdem monasterij abbatem ad se accessit
 et rogavit. Cuius predicti abbas ad eius iustitiam ad dolum castri ubi comes ipse tunc forte aderat pervenisset. dedit deo
 & beato mariano p manibus & veteri lambalam. 7 monti boca. 7 medecaria & aufridi comitis de seo amando & tota
 illa quam que est inter nos lambalam. 7 aqua que vocat gossan. qua ad eam emittit aquam homine nomine
 Gorgo capone. coniuge ipsius filij omnibus concedentibus. ipse etiam gorgo qua hinc missa in ditione conuenticia a fue
 rat. ob hoc apud mai monasterij monachus postea factus est. Dedit etiam predicti comes molendinum quiddam ante portam
 ubi castri sicut. Preterea concessit monachis ut si molendinum alium in proprio sicut iuxta que ipse ibi habebat. si
 illi faceret quandoque uoluerit. sicut ipse suum. ita ipsi cum liberis ppetuo possiderent. Similiter & ppetua omnia a
 ppetuo dei oratorij usque ad mare. redonensem. & ppetuam in uicinia aqua illa qua sup non nauum gossan. & moler
 ita facta sunt in castro sui consistat. secundo post. hominibus pariter illi mercati ipsi ubi sicut ipse in
 molendinis loca forte non uideantibus. concessit sepelire omnes ad monachos locu ipse. ppetua facta ppetua in
 acq. iam in omni. & ppetuo ab eis quatenus mercati ipsi in ppetuo sui oratorij acq. transmissi ppetuo erant. & si ibi
 dapna haberent ipse hoc eis restauraret. Copulsi itaq. monachi. cum ne eis in hoc aliquid faceret mercatoribus
 tu ipse etiam ppetuo ex abbatibus. mercati in tra sui ditione ppetuo. Dedit itaque ipse hanc mercatam
 in uicinia amij singulis. unum tibi diti in capite & sicut alij. ad. m. ad obsequium domini. ad calerum. ppetua etiam
 famulorum seu butulorum ipsorum. in uicinia solarum. que par unum de optimis. ppetua de in ditione ibi sicut.
 Adhuc etiam de fele suo usum monachos. & uicinia. sicut necesse fuerit. et diebus omnibus. sicut domus ipse dedit
 & concessit. Preterea omnia dedit eis a ppetuo concessit. ut de omnibus quecumq. infra mercatam ipsi ppetuo p totam
 et ditione ipse. ppetua dicit mercatam non darent. monachi consuetudines omnes quecumq. in eis erant. acci
 perent. Dedit usum ut omnes homines illi quecumq. infra eam hospitari uellent de fele et de hinc. & de
 & de ea in ppetuo lignum ad edificandum. & sicut in habere. ad edificandum. Adhuc etiam duntaxat in eis que
 uocantur bichat dedit eis. & tra meruere. & sicut. illa qua uidet ditione lupanari uocant. hinc duntaxat
 bichat. de monachis.

Gaufridus de barcellis
 Eudo capellani ei.
 Audromie magister ei.
 Ramulfus camerarius ei.
 Northen dispensator.
 homine filij cadonis
 Blenleues frater ei.
 Judicialis iusticiarius.
 de rando bastard.
 Salomon boymicus.
 Colured filij crhamni.
 Tubel frater eius.
 Radulf de lundisua.
 Judicialis ppetuo.
 Gaufridus coccus.
 Guido coccus.

Gaufridus de barcellis
 Eudo capellani ei.
 Audromie magister ei.
 Ramulfus camerarius ei.
 Northen dispensator.
 homine filij cadonis
 Blenleues frater ei.
 Judicialis iusticiarius.
 de rando bastard.
 Salomon boymicus.
 Colured filij crhamni.
 Tubel frater eius.
 Radulf de lundisua.
 Judicialis ppetuo.
 Gaufridus coccus.
 Guido coccus.

Dand filij duntaxat.
 Rauld filij duntaxat.
 Vrudi filij duntaxat.
 Olangud filij duntaxat.
 Olangud quatuor.
 hericus pfectus.
 Rorman filij huald.
 Razan pfectus.
 Barcanome duntaxat.
 Hoc domi concessit etiam
 omni filij ei. Dructus
 uidelicet comes antea
 tunc & illius rufus et
 Juluet filij. ita. et
 aliam ppetuo duntaxat.
 hic et in tra successit
 regno. et ipse hinc et
 tunc duntaxat. emsant de glacio.

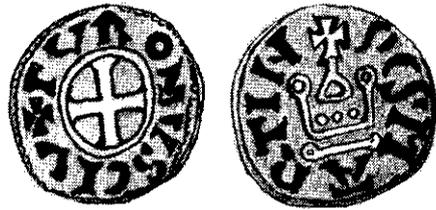
ACTE DE FONDATION

Pour tous les moines du Grand Monastère, tant présents que futurs, nous avons estimé qu'il était important que soit, par un acte assuré de l'autorité de la chose écrite, notifié que Geffroy, comte de Bretagne, qui avait comme surnom Botterel, alors qu'il mettait en ordre ses affaires pour le rachat de ses péchés, donna quelques-uns de ses biens à Dieu et au bienheureux Martin du Grand Monastère et pour l'usage des frères qui servent Dieu en cet endroit. Il demanda à Mgr Bernard, alors abbé du dit monastère de se rendre près de lui. C'est ainsi que le dit abbé, obéissant à cet ordre, se rendit au château de Dol où le comte lui-même se trouvait par hasard. Le comte remit entre les mains de l'abbé pour Dieu et le bienheureux Saint Martin, la vieille Lamballe, le mont Bouët, la métairie du comte Geffroy en Saint-Aaron, et toute la terre qui est entre les nouvelles Lamballes et la rivière qui s'appelle Gouessan, qui appartenait jadis à un certain homme appelé Gorio Campione avec l'accord de sa femme et de tous ses fils. Si Gour avait mis quelques conventions à cette vente (au comte) le Grand Monastère relèvera ces conventions. Le dit comte donne aussi le moulin qui est situé devant la porte de son château. En outre, il leur concède le droit de bâtir quand ils voudront un moulin sur son propre étang, à côté de celui qu'il possède, de telle sorte qu'ils le possèdent à perpétuité comme le leur. De la même manière il leur donne toute la prairie s'étendant entre le pont Saint-Martin et la route de Rennes, ainsi que les pêcheries de la rivière toute voisine que nous avons appelée Gouessan, et tous les moulins qu'ils voudront bâtir en quelque nombre que ce soit. Tout cela, il le leur a donné. Il leur donne aussi la moitié d'un étang à poissons et le vivier d'Odon, fils de Gautier. Il leur donne aussi tous les hommes qu'ils pourront faire venir sur leur terre pour y habiter, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, de telle sorte qu'ils soient libres et qu'ils n'aient de compte à rendre à personne d'autres si ce n'est aux moines. Il est convenu entre le comte et les moines que le marché qu'il leur avait donné sur sa terre soit transporté ailleurs, ce qu'avait été fait quand il avait été transporté dans l'intérieur du castrum. Très peu de temps après, les hommes notables de ce marché en étant gênés par l'incommodité du lieu, le comte demanda aux moines de l'endroit, c'est-à-dire à Christian, prieur, Henri et Gernigon et obtint d'eux, mais jusqu'à un certain point, que le marché fut transporté, de nouveau, sur le territoire de Saint-Martin. Si quelqu'un éprouvait quelque préjudice à cause de cela, il le dédommagerait. C'est pourquoi les moines acculés à cette solution, craignant que ce projet ne se fit de force, d'autant qu'on leur avait promis un échange, permirent que le marché fut transporté sur leur terre. C'est pourquoi, à cause de ce transfert de marché, le comte leur donne chaque année, le jour de Noël, 24 vases et écuelles pour leur usage domestique, et trois paires de sabot pour chausser leurs domestiques et leurs vachers. Une de ces paires étant des meilleurs, les autres choisies parmi les moyennes. Il donne à l'usage des moines du sel, tout le sel qui leur est nécessaire, chaque jour comme usage domestique. Il leur donne et concède à perpétuité, le droit de lever des droits sur toute marchandise vendue sur la place du marché pendant toute la semaine, excepté le jour du marché. Les moines acceptent cette coutume et tout ce qui en décou-

lera. Il donne de plus, à tous les hommes qui voudraient s'établir sur leur terre, le bois de ses forêts et de ses vergers, pour bâtir comme pour brûler. Enfin, il leur donne la métairie de l'île de Bréhat, la terre de Maroué et le bois qui est appelé vulgairement la Touche à Loup. A ces dons et parmi d'autres, il ajoute la liberté, la justice, la puissance et la dignité, sans aucune restriction, comme il l'avait sur ces terres afin d'écartier toute exaction, intrigue et substitution à venir.

Les témoins furent : du côté du père abbé Bernard. Drogo, bailli, qui fut archevêque de Reims. Hugues fils de Liger. Clément. Geffroy de Sablé. Main. Guilheneuc, de Saint-Florent. Ebrard du Puiset. Andréas de Gomez. Robert, abbé de Bonnevel. Gosmar, abbé de Troies. Des familiers du père abbé : Sancelinus, son cellier. Jean de Sartrines. Guinebald son camérier.

Du côté du comte : le comte lui-même, dit Botterel. Eudes son chapelain. Audren, son précepteur. Ranulfus son camérier. Morhen son trésorier. L'homme, fils d'Eudon. Blenlevez son frère. Judicaël Ruffaut. Dérien batard. Salomon le Borgne. Geffroy fils de Tréhen. Juhel son frère. Rodolphe de Lindiciasus. Judicaël Piron. Geffroy le cuisinier. Le Denais fils Camelius. Roaldus fils Guigan. Guy le cuisinier. Urvoy le balestrier. Maingui fils de Daniel. Main le cuisinier. Hervé le Préfet. Norman fils de Fraval. Payen préfet de Dol. Un bienheureux chanoine de Saint-Brieuc. De plus tous les frères du comte acceptèrent ce don : Brien comte d'Angleterre et Alain le Rouge qui lui succéda et un autre Alain dit Le Noir qui fut son troisième successeur, et un certain Guisan de Plévenon qui avait épousé la sœur batarde du comte.



Denier de billon, émis par St-Martin de Tours

CIV (itas) TURONUS
SCS MARTINUS

du vicomte est toujours mentionné, on peut en déduire qu'il n'y avait pas, en 1084, de château fort dans le site de Lamballe. Mais il est probable que, s'il n'était pas encore bâti, il existait *en projet* dans les intentions du comte Geffroy. Et celles-ci n'étaient pas de la placer là où son père le comte Eudes n'avait qu'une maison de plaisance, mais dans une position plus forte, sur l'éperon rocheux qui, de l'autre côté du Gouessan, dominait le passage des chemins et des rivières.

Comme nous l'avons dit, la seconde charte donne davantage de détails. D'abord le comte confirme les donations précédentes de 1804.

« La terre à deux bœufs » et « la terre située près du plessis du comte Eudes » deviennent : « les vieilles Lamballes et le mont Bouët » (*veterem Lambalam et montem Boëti*). La « terre d'une charrue en Saint-Aaron », devient « la métairie du comte Geffroy en Saint-Aaron » (*medietarium Gauffredi comitis de Sancto Airando*). La terre pour fonder le bourg n'est autre que « toute la terre qui est entre les nouvelles Lamballes et le Gouessan » (*totam illam terram qui est inter novam Lambalam et aquam que vocatur Goissan*)... A la place des moitiés de moulins sur le Gouessan, il leur donne le moulin situé devant la porte de l'enceinte fortifiée (*ante portem ipsius castris situm*) (17), le droit de construire un moulin sur son étang (18), tous les moulins qu'ils voudront sur la rivière, la moitié de son étang à poissons et un vivier. Et il ajoute : « la prairie qui va du pont Saint-Martin à la route de Rennes » (19).

Ainsi, entre les deux chartes de 1084 et de 1090 (env.) la situation a considérablement évolué à Lamballe. Les projets du comte commencent à devenir réalité. On parle à présent d'un « *Castrum* », d'une enceinte fortifiée. Le « *Lambala* » de la première charte devient « les vieilles Lamballes » et le resteront jusqu'à nos jours (20). Le comte Geffroy ayant constaté que l'installation des moines se déroulait favorablement (ils ont déjà donné le nom de leur saint patron à un pont sur le Gouessan), lui, qui auparavant vivait un peu comme un nomade sur ses terres, suivant l'usage des cours itinérantes des grands de l'époque, allant de Tréguier à Saint-Brieuc, de Guingamp à Dol, décide de donner un centre à ses possessions aux contours encore mal définies à l'est de l'ancienne Domnonée, et d'établir sur le site de Lamballe, une place forte, gardée, close, pour l'abriter, lui et ses hommes de guerre. Ce seront « les nouvelles Lamballes » (21).

Cette place forte s'élèvera à côté de ce bourg des moines, qui, comme toutes les autres fondations de Marmoutiers et des autres abbayes bénédictines des bords de Loire (notamment Saint-Florent)

(17) Il s'agit sans doute d'un moulin situé auprès du moulin Quicampoix, devant la grande porte du castrum vers Moncontour, aujourd'hui Le Beloir.

(18) L'existence d'un étang en ce lieu est mentionnée dans un aveu du Penthièvre de 1682 : « la pièce sur la queue de l'étang », près de la prairie du comte.

(19) Sur la situation de la route de Rennes à cette époque, voir plus loin.

(20) Nommées aujourd'hui, nous ne savons pourquoi « les petites lamballes ». Il conviendrait de rectifier ce « lapsus ».

(21) Ce phénomène de centrage des seigneuries par la création « d'une tête de fief » au centre des biens héréditaires a été mis en évidence par H. Guillotel dans les *Annales de Bretagne*. Tome 84, p. 545.

conservera un caractère reconnu de « bourg ouvert », sans défense, n'ayant, au contraire de l'enceinte d'un château, d'autre sauvegarde que son caractère sacré, symbolisé par le prieuré, l'église et le cimetière.

Disposition qu'explique l'article suivant de la seconde charte : « il leur donne aussi tous les hommes que les moines pourront faire venir sur leur terre, comme des hôtes (hospites), soit en temps de paix, soit en temps de guerre, de telle sorte qu'ils soient libres et n'aient de compte à rendre à personne d'autres qu'aux moines ».

Voilà la différence qui, depuis la fondation du prieuré et jusqu'à la main mise des comtes de Penthièvre sur son fief en 1588, distinguera la condition des « hôtes » ou hommes ou habitants du bourg Saint-Martin des autres vassaux, puis des bourgeois de la ville close.

Restait à régler l'épineuse question du marché. La seconde charte nous apprend en effet qu'il s'était fondé, sous l'autorité du comte, depuis 1084, un marché qui devait se tenir sous les fortifications du castrum. A peu près là où se trouve l'actuel champ de foire. Ce marché gênait les moines, car il occupait un terrain qu'ils destinaient à leurs « hospites ». C'est pourquoi ils avaient demandé au comte que ce marché fut transféré à l'intérieur des fortifications. Peu de temps après, on s'était aperçu de l'inconvénient d'établir une foire à l'intérieur d'un espace clos qui lui aussi commençait de se bâtir. Aussi le comte Geffroy avait-il demandé aux moines de recevoir de nouveau son marché sur leur terrain. Le prieur Christian, pas plus que ses deux moines Hervé et Gernigon n'étaient enthousiastes, mais, « ils se sentaient acculés à cette solution, et craignant que ce projet ne se fit de force, ils avaient accepté que le marché du comte fut transporté sur leur territoire... » En dédommagement, le comte leur donnait le droit de percevoir tous les ans, le jour de Noël, « 24 vases et écuelles à leur usage et 3 paires de sabot pour chausser leurs domestiques et leurs vachers, une de ces paires étant choisie parmi les meilleures et les autres parmi les moyennes ». De plus, il leur donne le droit de lever tous les jours un droit sur les marchandises vendues sur la place du marché, sauf le jour du marché hebdomadaire.

Il leur attribue du sel de ses salines d'Hillion, mais uniquement pour leur usage personnel et domestique. En revanche il autorise tous ceux qui viendront s'établir au bourg des moines à prendre dans sa forêt de la Touche à Loup (aujourd'hui Saint-Denoual) du bois vert sur pied pour construire et du mort, sec, pour brûler.

Enfin, et c'est ainsi que se termine la seconde charte, le comte Geffroy, employant à dessein des formules assez vagues, leur remet tous ses droits d'autorité et de justice qu'il avait sur ces terres, sans préciser davantage. Mais n'oublions pas que nous sommes au XI^e siècle et que les degrés de juridiction ne sont pas encore fixés.

Ainsi, à Lamballe, au contraire d'autres villes qui se fondèrent à la même époque et dans des conditions analogues (Fougères, Vitré, Chateaubriant, Donges, etc...) le prieuré a légèrement précédé, dans le temps, le château. C'est une exception, qui confirmant la règle généralement admise et que nous avons exposé dans le premier chapitre (à savoir que le château a créé le prieuré et le bourg) mérite d'être signalée.